

DEC213367DR15

Décision portant nomination de M. Laurent CRUCHON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5026 intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201515DGDS en date du 18 décembre 2020 nommant M. Mario MAGLIONE, directeur de l'UMR 5026 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26/10/2021 ;

Considérant que M. Laurent CRUCHON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée conjointement par la Délégation Aquitaine du CNRS et les établissements partenaires du 24 au 26 novembre 2014 et du 26 au 28 janvier 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Laurent CRUCHON, TCE, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 5026 intitulée Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux (ICMCB), à compter du 26/10/2021.

M. Laurent CRUCHON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Laurent CRUCHON est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 26 octobre 2021

Le directeur de l'unité

Mario MAGLIONE

Visa du délégué régional
du CNRS

Younis HERMES

Visa du président
de l'Université de Bordeaux

Manuel TUNON DE LARA

Visa du directeur général
de Bordeaux INP

Marc PHALIPPOU

